

Lettre collective au maire et aux conseillers municipaux

Contact : Françoise Boman, médecin, f-boman2008@hotmail.fr.

Premiers co-signataires

- Nom, prénom, adresse du domicile
- Nom, prénom, adresse du domicile
- Nom, prénom, adresse du domicile
- Etc.

Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris cedex 04

Paris, 4 décembre 2016

Recommandé avec accusé de réception

Objet : demande de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal de Paris le vote de délibérations de refus du déploiement des compteurs communicants sur la ville de Paris (et/ou de prendre des arrêtés dans ce sens).

Madame la Maire,

Depuis le 1^{er} décembre 2015, la société Enedis est autorisée à déployer l'installation de 35 millions de compteurs d'électricité dits Linky dans toute la France, dans chaque foyer, pour un coût estimé à ce jour entre 5 et 10 milliards d'euros selon les sources, en six ans - chiffre qui ne tient compte ni du coût de la création de centres de gestion des données, gros consommateurs d'énergie, ni du renouvellement prévisible des dispositifs dans 10 ou 15 ans.

Un tel déploiement est aussi inutile que nuisible pour l'immense majorité de la population. Il s'accompagne d'un énorme gâchis énergétique et de matières premières puisque seront mis au rebut 35 millions de compteurs en état de fonctionnement. Il supprime des milliers d'emplois. Linky est inutile pour la maîtrise de la consommation d'électricité par les clients et pour la transition énergétique du pays.

Linky met notre santé en danger en nous exposant, sans qu'on puisse y échapper, à des ondes électromagnétiques invisibles et délétères. Il s'agit d'ondes pulsées à haute fréquence (radiofréquences) particulièrement toxiques pour le cerveau

notamment chez l'enfant. En cas d'exposition chronique, elles peuvent provoquer des cancers qui se révéleront des années plus tard. Elles perturbent le sommeil et le système immunitaire. Elles peuvent aggraver ou déclencher l'électrohypersensibilité (douleurs, troubles cardiaques, etc.).

La technologie Linky permet la mise sous surveillance (commerciale, policière, judiciaire) de la population et sa manipulation par l'exploitation des *big data*. Elle fait courir un risque d'incendies, de pannes, de piratage informatique et de *black-out* aux conséquences potentiellement très graves.

Les compagnies d'assurances refusant d'assurer les risques liés au rayonnement électromagnétique, la Mairie sera pleinement responsable des préjudices que le compteur Linky pourrait provoquer.

En Allemagne, aux États-Unis, au Canada, les autorités reviennent en arrière sur le déploiement des compteurs communicants.

En France, les maires sont tenus de préserver la santé humaine et l'environnement de leurs administrés. La municipalité de Paris est en outre propriétaire des compteurs d'électricité de Paris.

C'est pourquoi, et cela dans l'intérêt général, nous vous demandons de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal de Paris le vote des délibérations suivantes ou de décider des arrêtés suivants :

1. Interdisant l'installation des dispositifs du système Linky (compteurs et concentrateurs) sur le territoire de la commune.
2. À tout le moins, interdisant le remplacement par Linky du compteur actuellement attribué à toute personne ayant exprimé son refus de Linky par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social d'Enedis.
3. Obligeant Enedis à remettre en place l'ancien compteur qu'il aurait remplacé abusivement par Linky et cela sur simple demande de l'utilisateur par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social d'Enedis.
4. Donnant droit à tout usager de refuser les compteurs communicants individuels de gaz (Gazpar), d'eau (froide, chaude) et de répartition de chaleur dans les immeubles à chauffage collectif, sur simple demande de l'utilisateur par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social de la société concernée.

Nous tenons à votre disposition tous les éléments d'information susceptibles d'appuyer notre demande.

Nous vous remercions bien vivement à l'avance et nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Signature au nom de xx co-signataires

Françoise Boman